Saint-Jacques-le-Mineur

AVIS PUBLIC

[illegible] AUX ÉLECTEURS [illegible] AYANT LE DROIT DE VOTER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

[illegible]

AVIS PUBLIC [illegible] :

1. À la suite de la présentation de consultation par [illegible] [illegible] le règlement [illegible] [illegible] [illegible]